

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 30 JANVIER 2024

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 12

Qui ont pris part à la
délibération : 17

Date de la
convocation :
26/01/2024

Date d'affichage :
26/01/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. POMMERY Steeve – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. HAZE Eric – Mme DIOGO Angélique –
Adjoint
Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN
Alain – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia

Absents excusés :

Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne donnant pouvoir à M. CAPDEVILLE Bernard,
M. POMMERY Terry donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie donnant pouvoir à Mme MARS Laetitia,
Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à M. HAZE Eric,
Mme TETEREL Marine donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

Absents :

M. DOS SANTOS Jacques,
M. BEZ Jean-Marc,

Secrétaire de séance : Mme MONTAMBAULT Sylvie,

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud,

Délibération n°2024/01/01

**Dénomination du parking situé rue des Ecoles, après l'aire de jeux pour enfants
(parcelles H449, H450, H451, H452 et H453)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-30 qui prévoit que « Le Conseil Municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation »,

Considérant que le parking municipal situé rue des écoles, après l'aire de jeux pour enfants, n'a jamais été dénommé.

Mme Le maire indique qu'il existait un ancien lavoir, aujourd'hui disparu, à l'emplacement de ce parking. Il est donc proposé de dénommer ce parking « parking du Lavoir ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix exprimées (sauf Mme MARS qui vote CONTRE) :

ADOpte la dénomination « Parking du Lavoir » pour désigner le parking municipal implanté sur les parcelles H449, H450, H451, H452, H453.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 02/02/2024.

Publication du :
02/02/2024

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2024

Application agréée F.legalite.com

99_DE-077-217703974-2024 0130-2024_01_01-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 30 JANVIER 2024

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 12

Qui ont pris part à la
délibération : 17

Date de la
convocation :
26/01/2024

Date d'affichage :
26/01/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. POMMERY Steeve – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. HAZE Eric – Mme DIOGO Angélique –
Adjoint
Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN
Alain – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia

Absents excusés :

Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne donnant pouvoir à M. CAPDEVILLE Bernard,
M. POMMERY Terry donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie donnant pouvoir à Mme MARS Laetitia,
Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à M. HAZE Eric,
Mme TETEREL Marine donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

Absents :

M. DOS SANTOS Jacques,
M. BEZ Jean-Marc,

Secrétaire de séance : Mme MONTAMBAULT Sylvie,

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud,

Délibération n°2024/01/02

Ouverture de crédits d'investissement sur le budget 2024

Madame Veysset informe le Conseil Municipal qu'afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget de la commune de 2024, il convient d'ouvrir des crédits d'investissement, dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Elle rappelle la teneur de l'article L1612-1 du CGCT qui prévoit : « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise « le montant et l'affectation des crédits ».

Vu l'article L1612-1 du CGCT,

Vu le budget 2023 et les décisions modificatives n°1 et n°2 qui prévoient un montant de dépense d'investissement de 1 917 868,61 € TTC (hors chapitres 040 « opérations d'ordre entre section », 041 « opérations patrimoniales » et 16 « remboursement d'emprunts »).

Vu la limite de 25% fixée par l'article susmentionné, représentant 479 467,15 € TTC

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 479 000 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'ouverture de crédits en investissement, sur le budget 2024, comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/02/2024

Application agréée F.legalne.com

99_DE-077-217703974-20240130-2024_01_02-

| | | |
|-------|--|--------------|
| 203 | Frais étude, recherche et développement | 25 000,00 € |
| 2051 | Concessions et droits similaires | 500,00 € |
| 2111 | Terrains nus | 5 000,00 € |
| 2112 | Terrains de voirie | 500,00 € |
| 2118 | Autres terrains | 5 000,00 € |
| 212 | Agencements et aménagement de terrains | 5 000,00 € |
| 2135 | Installations générales, agencements, aménagements de construction | 3 000,00 € |
| 2138 | Autres constructions | 3 000,00 € |
| 2152 | Installations de voirie | 25 000,00 € |
| 21538 | Autres réseaux | 8 000,00 € |
| 2156 | Matériel et outillage d'incendie et de défense | 2 000,00 € |
| 2157 | Matériel et outillage technique | 2 000,00 € |
| 2158 | Autres installations, matériel et outillage | 2 000,00 € |
| 2162 | Biens historiques et culturels mobiliers | 1 000,00 € |
| 2183 | Matériels informatiques | 2 000,00 € |
| 2184 | Matériel de bureau et mobilier | 2 000,00 € |
| 2188 | Autres immobilisations corporelles | 3 000,00 € |
| 231 | Immobilisations corporelles en cours | 385 000,00 € |

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAACY-SUR-MARNE le 02/02/2024.

Publication du :
02/02/2024

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE
le 02/02/2024
Application agréée E-legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 30 JANVIER 2024

**Nombre de membres
en exercice : 19**

**Nombre de membres
présents : 12**

**Qui ont pris part à la
délibération : 17**

**Date de la
convocation :
26/01/2024**

**Date d'affichage :
26/01/2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. POMMERY Stève – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. HAZE Eric – Mme DIOGO Angélique –
Adjoint
Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN
Alain – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia

Absents excusés :

Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne donnant pouvoir à M. CAPDEVILLE Bernard,
M. POMMERY Terry donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie donnant pouvoir à Mme MARS Laetitia,
Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à M. HAZE Eric,
Mme TETEREL Marine donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

Absents :

M. DOS SANTOS Jacques,
M. BEZ Jean-Marc,

Secrétaire de séance : Mme MONTAMBAULT Sylvie,

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud,

Délibération n°2024/01/03

Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne (AMR77)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'intérêt d'adhérer à l'AMR77. En plus de recevoir le mensuel « 36 000 communes », cette adhésion permet d'obtenir des informations de qualité sur les actualités juridiques, administratives et techniques en lien avec les problématiques des petites communes.

Le tarif d'adhésion est fonction du nombre d'habitants des communes. Pour l'année 2024, il est de 210€ /an pour les communes de 1000 à 3500 habitants.

Considérant l'intérêt que présente une telle adhésion pour la commune,

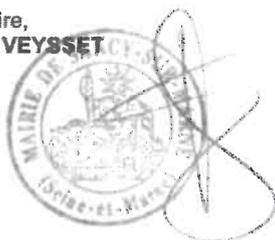
Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne,
AUTORISE Madame le Maire a signé la convention y relative, ainsi que tous documents s'y rapportant (avenant, renouvellement...).

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 02/02/2024.

**Publication du :
02/02/2024**

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20240130-2024_01_03-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 30 JANVIER 2024

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 12

Qui ont pris part à la
délibération : 17

Date de la
convocation :
26/01/2024

Date d'affichage :
26/01/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. POMMERY Steeve – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. HAZE Eric – Mme DIOGO Angélique –
Adjoint
Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN
Alain – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia

Absents excusés :

Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne donnant pouvoir à M. CAPDEVILLE Bernard,
M. POMMERY Terry donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie donnant pouvoir à Mme MARS Laetitia,
Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à M. HAZE Eric,
Mme TETEREL Marine donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

Absents :

M. DOS SANTOS Jacques,
M. BEZ Jean-Marc,

Secrétaire de séance : Mme MONTAMBAULT Sylvie,

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud,

Délibération n°2024/01/04

Modification de la demande de subvention DETR au titre de l'année 2024

Madame le Maire expose qu'il y a un réel problème de sécurité pour les piétons, le long de la route de Rebais. En effet, cette route, caractérisée par une forte déclivité et bordée de chaque côté par des hauts talus, constitue une voie impraticable pour les piétons qui souhaitent rejoindre les habitations le long de cette rue ou le camping « les Usages ».

En conséquence, il est impératif de sécuriser cet axe et aménager un cheminement piéton le long de cette voie. Le projet aura donc pour caractéristiques :

- o L'acquisition de terrains le long de la route de Rebais,
- o L'aménagement d'un cheminement pédestre pour relier le haut de la route de Rebais et son camping avec le centre ville.

Ces travaux ont été chiffrés, sur la base de devis, comme suit :

| Estimation du coût global de l'opération (€ HT) | |
|---|---------------------|
| Acquisition de terrains | 9 000,00 € |
| Terrassement et aménagement d'un cheminement pédestre | 95 415,00 € |
| Total coût des travaux | 104 415,00 € |
| COUT TOTAL DE L'OPERATION en € HT | 104 415,00 € |

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-077-217703974-20240130-2024_01_04-

Les modalités de financement de ce projet sont les suivantes :

| Plan de financement de l'opération | | | |
|--|--------------|--------------|--------------------|
| DEPENSES : | | | |
| coût global de l'opération : | | | 104 415,00 € |
| RECETTES : | | | |
| | assiette | taux maximum | montant HT |
| subvention DETR : | 104 415,00 € | 80,00% | 83 532,00 € |
| reste à charge de la commune : | | 20,00% | 20 883,00 € |
| COÛT DE L'OPERATION POUR LA COMMUNE en € HT | | | 20 883,00 € |

Reste à la charge de la commune sur emprunt ou sur budget général : **20 883,00€ HT**

Vu la modification du programme de travaux,

Vu le montant et la nature de ces travaux,

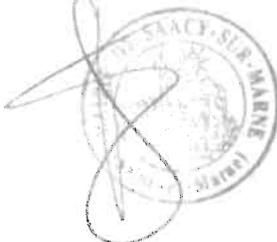
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le projet d'investissement ci-dessus,
- ✓ Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2024,
- ✓ Arrête les modalités de financement ci-dessus,
- ✓ Décide de donner à Madame le Maire toutes délégations utiles pour solliciter les subventions de l'Etat,
- ✓ Décide de donner à Madame le Maire l'autorisation de réaliser ces travaux,
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer toute convention et autres documents pour formaliser l'exécution de ces travaux.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÛCY-SUR-MARNE le 02/02/2024.

Publication du :
02/02/2024

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE
le 02/02/2024
Application agréée E-lexperts.com

99_DE-077-217703974-20240130-2024_01_04-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 30 JANVIER 2024

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 12

Qui ont pris part à la
délibération : 17

Date de la
convocation :
26/01/2024

Date d'affichage :
26/01/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. POMMERY Steeve – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. HAZE Eric – Mme DIOGO Angélique – Adjoint
Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia

Absents excusés :

Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne donnant pouvoir à M. CAPDEVILLE Bernard,
M. POMMERY Terry donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie donnant pouvoir à Mme MARS Laetitia,
Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à M. HAZE Eric,
Mme TETEREL Marine donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

Absents :

M. DOS SANTOS Jacques,
M. BEZ Jean-Marc,

Secrétaire de séance : Mme MONTAMBAULT Sylvie,

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud,

Délibération n°2024/01/05

**Reconduction de la demande de subvention
au titre du « fonds vert » 2024**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, compte tenu du contexte inflationniste et des difficultés actuelles d'approvisionnement en énergie, il est opportun de procéder à la rénovation thermique et énergétique des bâtiments dont la commune est propriétaire, que ce soit ses bâtiments publics (écoles, mairie) ou ses logements communaux.

Ces investissements permettront de réduire notre dépendance aux énergies fossiles (et par la même, nos émissions de CO²) et diminueront notre facture énergétique et celle de nos locataires.

Ces travaux avaient fait l'objet d'une précédente demande de subvention au titre du « fonds vert 2023 ». Toutefois, nous n'avons pas reçu de réponse. Ainsi, après avoir mis à jour le programme de travaux, il convient de redéposer une nouvelle demande de subvention au titre de l'année 2024.

Ces travaux prévus courant 2024 ont été estimés à :

Estimation du coût global de l'opération (€ HT)

| TRAVAUX RELATIFS AUX IMMEUBLES DE RAPPORT | |
|---|-------------|
| Changement des fenêtres du 19 cour devaux | 17 906,00 € |
| Changement des fenêtres du 21 cour devaux | 17 427,00 € |
| Changement des fenêtres du 44 rue de la Couture | 34 441,00 € |
| Changement des chaudières Fioul du 44 rue de la Couture et 19 et 21 cour devaux par une PAC | 43 844,10 € |
| Autonomisation du chauffage du 3 rue des écoles par l'installation d'une chaudière gaz d'occasion | 4 748,10 € |

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2024

Application agréée E-logalite.com

99_DE-077-217703974-20240130-2024_01_05-

| | |
|--|-------------|
| | |
| TRAVAUX RELATIFS AUX IMMEUBLES PUBLICS | |
| Installation d'un système de pompe à chaleur à l'école | 52 557,94 € |
| Installation d'un système de pompe à chaleur à la Mairie | 23 400,37 € |

Total coût des travaux 194 324,51 €

COÛT TOTAL DE L'OPERATION en € HT 194 324,51 €

Les modalités de financement de ce projet sont les suivantes :

Plan de financement de l'opération

| | |
|------------------------------|--------------|
| DEPENSES : | |
| coût global de l'opération : | 194 324,51 € |

| | | | |
|--------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| RECETTES : | assiette | taux maximum | montant HT |
| subvention fonds vert : | 194 324,51 € | 58,00% | 112 708,22 € |
| subvention régionale : | 82 755,28 € | 50,00% | 41 377,64 € |
| reste à charge de la commune : | | 20,71% | 40 238,65 € |

COÛT DE L'OPERATION POUR LA COMMUNE en € HT 40 238,65 €

Reste à la charge de la commune sur budget général : **40 238,65 € HT**

Vu le montant et la nature de ces travaux,

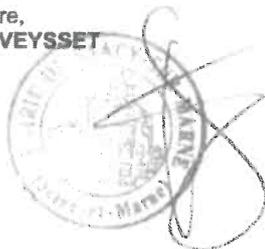
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le projet d'investissement ci-dessus,
- ✓ Sollicite l'aide financière de l'Etat au titre du « fonds vert »,
- ✓ Arrête les modalités de financement ci-dessus,
- ✓ Décide de donner à Mme le Maire toutes délégations utiles pour solliciter les subventions de l'Etat,
- ✓ Décide de donner à Mme le Maire l'autorisation de réaliser ces travaux.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÛCY-SUR-MARNE le 02/02/2024.

Publication du :
02/02/2024

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE
le 02/02/2024
Application agréée F.legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 30 JANVIER 2024

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 12

Qui ont pris part à la
délibération : 17

Date de la
convocation :
26/01/2024

Date d'affichage :
26/01/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. POMMERY Steeve – Mme MONTAMBAULT Sylvie – M. HAZE Eric – Mme DIOGO Angélique –
Adjoints
Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN
Alain – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia

Absents excusés :

Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne donnant pouvoir à M. CAPDEVILLE Bernard,
M. POMMERY Terry donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie donnant pouvoir à Mme MARS Laetitia,
Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à M. HAZE Eric,
Mme TETEREL Marine donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

Absents :

M. DOS SANTOS Jacques,
M. BEZ Jean-Marc,

Secrétaire de séance : Mme MONTAMBAULT Sylvie,

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud,

Délibération n°2024/01/06

Création d'un emploi permanent d'ATSEM à 28 heures

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 24 juillet 2023.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), pour recruter un agent.

Considérant le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

Article 1 : Un emploi permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 28 heures est créé. Le grade afférent à cet emploi est le grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe.

Article 2 : Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 30 janvier 2024.

Article 3 : La rémunération est fixée sur la base de l'échelle de rémunération C3.

Article 4 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au plus tôt à compter de la transmission de la délibération au contrôle de légalité.

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/02/2024

Application accréditée E.legalite.com

99_DE-077-2177 03974-2024 0100-2024_01_06-

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 02/02/2024.

Publication du :
02/02/2024

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2024

Application agréée f. legalite.com

99_DE-077-217705974-20240130-2024_01_06-